

## Projet de renforcement du suivi de l'activité individuelle et collective



L'expertise préalable votée au CSE précédant a fait ressortir un contexte de **charge de travail excessive** dans la plupart des services audités sur **Balma, Nantes, Val de Fontenay et Wasquehal**.

Dans ce contexte, un renforcement du suivi est perçu comme une contrainte supplémentaire pas du tout stimulante par une majorité de salariés et une bonne partie des managers interrogés

L'UDPA-UNSA n'a pas caché son inquiétude face au flou même pas artistique qui entoure les critères d'appréciation et de mesure d'activité.

Les risques sont réels que se développe dans les services **une mise en concurrence des salariés** à partir de critères journaliers de productivité individuelle au détriment de l'esprit d'équipe et de l'entraide.

Pour l'UDPA-UNSA, la phase de restitution à chacun des salariés nécessitera d'être abordée avec une grande prudence afin de **limiter le risque de dévalorisation** de celles et ceux qui n'auront pas la même productivité que les plus performants de l'équipe.

Les réponses de la Direction se sont limitées pour l'essentiel à **renforcer l'accompagnement des managers**.

L'UDPA-UNSA a alerté la Direction **sur l'aggravation des risques psychosociaux** pouvant résulter de la mise en place de son projet et qu'elle ne manquerait pas d'engager sa responsabilité en cas de dérapage.

**Le CSE a décidé de confier 3 délégations d'enquêtes aux Représentants de Proximité** suite aux nombreuses plaintes de collègues en souffrance : sont principalement concernées un suicide à Angers, les équipes Audit d'Isneauville et multi branches de Pessac.

**Nous vous tiendrons au courant**

## Evolution du périmètre du Service Santé au Travail Autonome Inter-établissements IDF d'AXA FRANCE

Le projet d'évolution du périmètre **du Service de Santé au Travail autonome IDF d'AXA France** va permettre aux salariés du groupe AXA basés à **MARLY, Nanterre, Opéra Victoire et Val de Fontenay** de bénéficier du même niveau de qualité de prestations avec :

- ✓ une présence médicale et infirmière renforcée sur l'ensemble des sites concernés,
- ✓ la facilitation des remplacements en cas d'absence,
- ✓ l'accès à l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire enrichie en cas de besoin de prestations d'un ergonome, d'un psychologue du travail et des assistantes sociales
- ✓ un meilleur suivi et une sécurisation des dossiers médicaux en cas de mobilité grâce au progiciel **PADOA**



L'UDPA-UNSA souhaite qu'à terme, **l'ensemble des salariés basé en régions** puissent également bénéficier du même niveau de prestations. Elle rappelle également qu'il ne faudra pas oublier les personnes qui devraient bénéficier d'un **Suivi Individuel Renforcé** (bénéficiaires de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé, salariés exposés à l'amiante...) ce qui n'est pas toujours le cas, notamment en région.

Afin de faciliter la mise en place de ce projet en phase avec les recommandations de la **DIRECCTE**, sur l'ensemble des sites concernés en IDF **dès le 1er janvier 2020**, l'UDPA-UNSA a accepté à titre exceptionnel de rendre un **avis favorable à ce projet positif pour les salariés** en une seule séance.



**Projet de transfert individuel proposé aux collaborateurs d'AXA France  
détachés vers Architas**

**L'UDPA-UNSA regrette cette nouvelle externalisation :**

Dans un contexte économique de taux bas peu favorable, est-ce vraiment le moment de quitter le paquebot AXA France pour s'embarquer sur le petit navire Architas France ?



**L'UDPA UNSA a demandé et obtenu :**

- L'allongement de la clause de retour dans AXA France qui passe de 6 à 12 mois
- L'entrée d'Architas France à la RSG avec le bénéfice de l'ensemble des garanties au-delà des fondamentaux (santé, prévoyance, participation / intéressement, droit syndical) avec notamment l'accès à la mobilité groupe sans limitation de durée.
- La confirmation que la novation de leur contrat de travail leur permet bien de conserver l'ensemble de leurs avantages individuels acquis (niveau de salaire, ancienneté...) et dispositions des groupes fermés.

**L'UDPA-UNSA déplore par contre :**

- Le refus de la Direction d'appliquer les primes prévues par l'accord GPEC en cas de mobilité imposée.
- Son incapacité à communiquer un véritable business plan à même de rassurer les salariés sur la pérennité d'Architas France.

**L'UDPA UNSA a rendu un avis défavorable à ce projet d'externalisation**

**CDC + RDMA + CDEP = CDA**



L'UDPA UNSA peut comprendre les objectifs d'un projet qui va simplifier en rassemblant dans le métier de développeur Commercial d'Agence (DCA) les trois interlocuteurs que sont aujourd'hui les Chargés de Développement Commercial (CDP), les Responsables Digital Multi Accès (DCMA), et les Chargés de Développement des Engagements du Particulier (CDEP).

**L'UDPA UNSA a bien noté les engagements pris par la Direction à sa demande :**

- Maintenir les effectifs qui resteront à 92 CDA en compensant les départs par des embauches
- Construire des circonscriptions équilibrées de dimension raisonnable
- Doter l'ensemble des futurs DCA d'un véhicule de fonction
- Verser à tous en 2020, des variables au moins égaux à ceux de 2019.
- Accompagner vers une reconversion les salariés qui ne souhaiteraient pas suivre.

**L'UDPA-UNSA a insisté à nouveau sur les demandes suivantes :**

- une repositionnée de la fonction de CDA notoirement sous-évaluée en classe 5 par la Direction
- Une prime uniforme de 1000€ pour tous, l'application de la GPEC créant une discrimination caractérisée en ne gratifiant que les seuls CDEP qui changeraient de famille professionnelle.

**Au regard de l'importance des enjeux l'UDPA-UNSA a voté une expertise d'accompagnement.**

**Vos élus UDPA-UNSA du CSE APIE vous souhaitent d'excellentes vacances:**



Agnès  
GARIN



Dominique  
HERBERT



Anne Charlotte  
LAUMONIER



Yann  
LE BELLER



Pascale  
LOUSSERT



Dominique  
LE GALL



Corinne  
MARZOLF